NOM DE LA SOCIETE	ORGANISME NOTIFIE	ORGANISME DE CONTROLE
CEPOVETT	**CENTEXBEL – N°0493**	**ASQUAL – N° 0334**
150 ancienne route de Beaujeu,	Technologiepark 70	14 rue de reculettes
Gleizé – BP 90421, 69653 Villefranche/Saône Cedex	BE-9052 Zwijnaarde	75013 PARIS
Tel. +334 74 62 47 00	Tel. +329 220 41 51	Tel. +331 55 43 07 20

VETEMENTS DE CATEGORIE III, SELON LE REGLEMENT 2016/425 ET CONFORMES AUX REFERENTIELS TECHNIQUES SUIVANTS :

EN ISO 13688 : 2013	Vêtements de protection ; exigences générales
EN ISO 11612 : 2015	Vêtements de protection contre la chaleur et les flammes
EN ISO 11611 : 2015	Vêtements de protection utilisés pendant le soudage et les techniques connexes
EN 1149-5 : 2018	Vêtement de protection – Propriétés électrostatiques – Partie 5 : exigences de performances des matériaux et de conception
EN 13034:2005 + A1:2009	Vêtements de protection contre certains produits chimiques liquides
EN 61482-2 : 2020	Travaux sous tension – Vêtements de protection contre les dangers thermiques d'un arc électrique - Partie 2 : Exigences
EN 17353 :2020	Vêtements de protection - Équipement à visibilité améliorée pour les situations à risque moyen

Important : Ces informations doivent être transmises au porteur du vêtement.

Pour garantir l'utilisation adéquate de vos vêtements Multirisques et pour éviter tout risque, nous vous conseillons de lire attentivement cette Notice d'utilisation. Ces vêtements ont pour but de protéger :

- contre les projections (petites projections de métal en fusion), le contact de courte durée avec une flamme, la chaleur radiante provenant de l'arc utilisé pour le soudage et les techniques connexes et à réduire au minimum la possibilité de choc électrique en cas de contact accidentel de courte durée avec un conducteur électrique sous tension jusqu' à 100V en courant continu dans des conditions normales de soudage.
- contre la chaleur et /ou la flamme portés pour un large éventail d'utilisation finales offrant des propriétés de propagation de flamme limitée et ou le porteur peut être exposé à une chaleur émise par rayonnement, par convection ou par contact ou à des projections/éclaboussures de métal en fusion.
- des dissipations des charges-électrostatiques accumulées utilisées en complément d'un système de mise à la terre dans le but d'empêcher des décharges incendiaires.
- en cas d'exposition probable à de légères pulvérisations, aux aérosols liquides ou à basse pression, de légères éclaboussures, contre lesquels une barrière totale contre la perméation des liquides (au niveau moléculaire) n'est pas nécessaire. Ces vêtements sont réutilisables.
- lors de réalisation de travaux lorsqu'il y a un danger d'arc électrique.
- Ces vêtements ont pour but de signaler la présence de l'utilisateur et de le rendre visible dans toutes les situations à risque moyen dans toutes les conditions de lumière du jour et / ou sous l'éclairage des phares ou des projecteurs des véhicules dans l'obscurité afin d'obtenir une visibilité à 360 °

- Tailles disponibles : S / 1 / (40-42) à 4XL / 7 / (64-66) et sur mesure

MODELES	TISSUS	BANDE RETRO	CODE D'ENTRETIEN
UECOMB-EPI-MRB8AM2	☒ 8424 : 50% polyester 37% protal 22% coton 1% antistatique ☒ 8490 : 79% coton 20% polyester 1% antistatique ☒ 9385 : 64% coton 35% polyester 1% antistatique ☒ 8680 : 80% coton 19% polyester 1% antistatique	☐ BR032 ☒ BR037/BR078 ☐ BR040 ☐ BR048 ☐ BR053 ☐ BR060 ☐ BR061	Entretien ménager :

Signification du code d'entretien : Si les instructions de lavage et d'entretien que nous préconisons, sont soigneusement respectées, une action protectrice durable est garantie. Entretien ménager : Température maximale pour lavage ménager. Les produits pour blanchir à base de chlore ne peuvent pas être utilisés. séchage tambour 60°C; Repassage autorisé à 150°C max sans vapeur. Nettoyage à sec interdit. En ce qui concerne le traitement Fluorocarbone, il convient de régénérer le traitement à chaque lavage pour conserver la durabilité de la protection EN13034+A1.

SIGNIFICATION DES PICTOGRAMMES :

EN 17353 :2020
Type B2
MAX 50 CYCLES

UECOMB-EPI-MRB8AM2
La surface matières rétro réfléchissante minimale de 180 cm² sur la plus petite taille
Pour les appareils B2, afin d'obtenir une visibilité à 360 °, au moins deux appareils B2 doivent être utilisés ; ceux-ci doivent être utilisés sur le côté gauche et le côté droit du torse.

RISQUES ET AVERTISSEMENT :

Le nombre maximum de cycles de lavage n'est pas le seul facteur à prendre qui fait référence à la durée de vie d'un vêtement. Il faut également prendre en compte, l'usage, le stockage, le nombre de cycles de nettoyage, etc…
Toute modification du produit telle que l'impression de logos peut compromettre les surfaces minimales et les performances du produit

BR037/BR078 a une performance testée après 50 cycles ménagers à 60°C. BR032 testée après 50 cycles industriels 75°C, séchage tambour et tunnel. BR040 a une performance testée après 100 cycles ménagers. BR040 testée après 75 cycles industriels 75°C, séchage tambour et tunnel.

BR053 testée après 50 cycles ménagers à 60°C. BR053 testée après 75 cycles industriels 75°C, séchage tambour et tunnel.
BR061 a une performance testée après 100 cycles ménagers à 60°C. BR061 testée après 40 cycles industriels 75°C, séchage tambour.
BR060 a une performance testée après 50 cycles industriels 75°C, séchage tambour, 8A.
BR065 a une performance testée après 100 cycles ménagers. BR065 a une performance testée après 100 cycles industriels 75°C, séchage tambour et tunnel.

Tissu 8680 : tests effectués après prétraitement de 5 lavages ménagers selon ISO 6330 6N+F

EN ISO 11612:2015
A1 B1 C1 E3 F1

1- Propagation de la flamme limitée : codification **A** (1 ou 2) **8680 :A1 près 25 cycles ménager.**
2- Chaleur convective : codification **B** (allant de 1 à 3, 3 étant le plus élevé)
3- Chaleur radiante : codification **C** (allant de 1 à 4, 4 étant le plus élevé
4- Projections d'aluminium en fusion : codification **D** (allant de 1 à 3, 3 étant le plus élevé)
5- Projections de fonte en fusion : codification **E** (allant de 1 à 3, 3 étant le plus élevé)
6- Chaleur de contact : codification **F** (allant de 1 à 3, 3 étant le plus élevé)

RISQUES ET AVERTISSEMENT :

En cas de projection de métal en fusion ou de produit chimiques liquides ou inflammables, le porteur doit immédiatement quitter la zone de risque, ôter le vêtement et s'assurer que le liquide chimique ou inflammable n'est pas entré en contact avec la peau. Le vêtement doit ensuite être nettoyé ou mis au rebut. Dans le cas où le vêtement serait porté à même la peau, il ne protège pas de tous risques de brûlures.
Ne pas utiliser d'articles habillement sous les EPI en polyamide, polyester, fibres acryliques, etc…qui risquent de fondre. Préférer des sous-vêtements en coton.

Tissu 8680 : tests effectués après prétraitement de 5 lavages ménagers selon ISO 6330 6N+F

EN ISO 11611:2015
A1 Classe 1

8680 :A1 près 25 cycles ménager.
Classe 1 : protection contre des risques faibles lors de techniques de soudage et les situations provoquant le moins de projections et une chaleur radiante faible. Techniques de soudage manuel avec légère formation de projection et gouttelettes.
Exemple : Soudage au gaz, TIG, MIG, microsoudage au plasma, brasage, soudage par points, MMA, électrode recouverte de rutile.

RISQUES ET AVERTISSEMENT :

- Dans le cas où le vêtement serait porté sur la peau, il ne peut pas éliminer tous risques de brûlures.
- Ne pas utiliser d'articles habillement sous les EPI en polyamide, polyester, fibres acryliques, etc…qui risquent de fondre. Préférer des sous-vêtements en coton.
- Pour des raisons d'utilisation, il n'est pas possible d'assurer une protection contre un contact direct avec toutes les parties sous tension des installations de soudage à l'arc.
- L'article a été conçu uniquement pour protéger contre les projections (petites projections de métal en fusion), contre le contact de courte durée avec une flamme, contre la chaleur radiante provenant de l'arc, et à fournir un certain degré d'isolation électrique en cas de contact accidentel avec un conducteur électrique à un voltage jusqu' à 100V en courant continu dans des conditions normales de soudage.
- La sueur, les salissures ou d'autres polluants peuvent affecter le niveau de protection apporté contre un contact accidentel avec un conducteur électrique à ces voltages.
- Le niveau de protection contre la flamme sera réduit si le vêtement de protection pour soudeur est contaminé par des matériaux inflammables ou s'il y a une augmentation de la concentration en oxygène dans l'air. En cas de projection liquide chimique ou inflammable : Retirer immédiatement et avec précaution les articles d'habillement et vérifier qu'il n'est entré en contact avec la peau.
- Il convient de prendre des précautions lorsque le soudage est effectué dans des espaces confinés, s'il est par exemple possible que l'atmosphère puisse être enrichie en oxygène.
- L'isolation électrique est réduite si le vêtement est humide, sale ou imprégné de sueur.
- Des protections partielles supplémentaires peuvent s'avérer nécessaire, par exemple pour le soudage en hauteur au-dessus de la tête
- Les utilisateurs doivent être avertis que s'ils éprouvent des symptômes type « coup de soleil », cela signifie que les rayons UVB passent au travers du vêtement. Dans ce cas, le vêtement doit être réparé (si présence de trous) ou remplacé s'il présente une usure importante. Dans tous les autres cas, privilégier l'utilisation d'une couche complémentaire pour obtenir une meilleure protection.

Tissu 8680 : Essais effectués après prétraitement de 5 lavages ménagers selon ISO 6330 6N+F
Essais réalisés selon EN1149-3 méthode 2 à des conditions de température : 23°C et 25% d'humidité relative : t50<4s ou S>0.2

EN 1149-5:2018

RISQUES ET AVERTISSEMENT :

- Les articles couvrant le haut ou le bas du corps permettent une dissipation des charges électrostatiques lorsqu'ils sont de mêmes performances et portés en ensemble. Les vêtements doivent être reliés à la terre dans le but d'empêcher les décharges incendiaires, en utilisant des chaussures antistatiques ou d'autres moyens de mise à la terre. La résistance entre la personne et la terre doit être inférieure à 10^8 Ω.
- Les vêtements de protection et tout élément amovible ne doivent pas être ouvert ou enlevé entièrement en présence d'atmosphères inflammables ou explosives ou lors de la manipulation de substances inflammables ou explosives.
- Les équipements de protection à dissipation électrostatique sont destinés à être porté en Zones 1, 2, 20, 20, 21, 22 (voir EN 60079-10-1 [7] et EN 60079-10-2 [8]) dans lesquelles l'énergie d'allumage minimum d'atmosphère explosive n'est pas inférieure à 0,016 mJ ;
- Les équipements de protection à dissipation électrostatique ne doivent pas être utilisés en atmosphères enrichies en oxygène, ou en Zones 0 (voir EN 60079-10-1 [7]) sans l'accord préalable du responsable sécurité.
- Les performances de dissipation électrostatique des vêtements peuvent être altérées par le porter, l'usure, le lavage et une éventuelle contamination.
- Les vêtements doivent être en contact avec la peau (exemple au niveau des poignets ou du cou) pour dissiper l'électricité statique, celui-ci doit être fermé correctement selon les moyens de fermetures, ils doivent couvrir de façon permanente tous les matériaux non dissipatifs pendant une utilisation normale (incluant flexions et mouvements).

- Le port du badge est interdit dans une atmosphère explosive.
- La présente norme n'est pas applicable à la protection contre les tensions du réseau.
- Ce vêtement peut être équipé d'auto-agrippant extérieur pouvant accueillir des éléments amovibles, dans ce cas ceux-ci ne doivent pas dégrader les performances du vêtement.
- Les articles couvrant le haut ou le bas du corps permettent une dissipation des charges électrostatiques lorsqu'ils sont de mêmes performances et portés en ensemble.
- La norme EN 1149-5 peut ne pas se révéler suffisante selon le milieu où elle est utilisée.

Exigences relatives aux vêtements de protection chimique offrant une protection limitée contre les produits chimiques liquides
La combinaison 9G54 de type 6 a été testé selon l'essai au brouillard pour le tissu 8680.

EN 13034 :2005+A1:2009
TYPE 6

RISQUES ET AVERTISSEMENT :

Toute personne susceptible d'être exposée à un risque de projections accidentelles de produits chimiques, doit revêtir un équipement de type 6 et s'assurer du recouvrement total du corps et des membres en toute position.

Le domaine d'exposition doit être estimé faible, et le type d'exposition potentielle doit être défini. Les différentes formes de projections de produits chimiques peuvent être les suivantes: aérosols liquides, brouillard, buée, légères éclaboussures.
Le porteur peut s'habiller, se déshabiller et réaliser les essais avant utilisation seul. Tous les moyens de fermeture doivent être fermés et le bas du vêtement doit toucher obligatoirement la chaussure.
D'autres équipements de protection appropriés doivent être utilisés (ex casque avec écran facial de protection, gants, chaussures, de sur-bottes…).

REPULSION ET PENETRATION DES LIQUIDES

Résultat d'essais produits chimiques: Une réimperméabilisation doit être effectuée tous les lavages (Le chiffre le plus élevé correspond au meilleur niveau de protection)

PRODUIT CHIMIQUE	TISSU	CLASSE DE LA REPULSION	CLASSE DE LA PENETRATION
H2SO4 30%		3/3	3/3
NAOH 10%	**8680**	3/3	3/3
O-XYLENE		-	-
BUTAN-1-OL		3/3	3/3

Répulsion des liquides : Pour qualifier le matériau de TYPE 6, une performance minimale de classe 3 est nécessaire pour au moins un des produits chimiques du tableau ci-dessus.
Pénétration des liquides : Pour qualifier le matériau de TYPE 6, une performance minimale de classe 2 est nécessaire pour au moins un des produits chimiques du tableau ci-dessus.

PERFORMANCES	
Test cabine type 6	Conforme
4.10 Résistance à la perforation	2/6
Variation dimensionnelle après 5 lavages	ISO 6330 tambour ≤3%
4.4 Résistance à l'abrasion	5/6
4.7 Résistance déchirement trapézoïdal	2/6
4.9 Résistance à la traction	5/6
Résistance de la couture à la traction FL017	Classe 4/6 (>125N ; <300N)*

Tissu 8680 : tests effectués après prétraitement de 5 lavages ménagers selon ISO 6330 6N+F

EN 61482-2 : 2020
APC 1

APC 1 : Classe de protection thermique du produit contre l'exposition à un arc électrique de 4kA. Tests selon IEC 61482-1-2.
- Il est fortement recommandé de prendre en compte la réglementation et les prescriptions nationales qui s'appliquent là où le vêtement de protection sera utilisé. Il faut prendre garde aux conditions environnementales et aux dangers présents sur le site de travail.
- Les vêtements doivent être entièrement fermés pour satisfaire aux exigences revendiquées, et d'autres équipements de protection appropriés doivent être utilisés, comme un casque avec écran facial de protection, des gants de protection, des chaussures de protection… et éventuellement d'une cagoule et de sur-bottes. Pour ces derniers articles, prendre contact avec une assistante commerciale pour toutes questions.
- Ne pas utiliser d'articles habillement comme les chemises et les sous-vêtements en polyamide, polyester, fibres acryliques, etc…qui risquent de fondre lors de l'exposition à l'arc. Préférer des sous-vêtements en coton. Dans le cas où le vêtement serait porté à même la peau, il ne protège pas de tous risques de brûlures.
- Le vêtement doit être sec. Si une partie de l'ensemble est mouillé, il faut changer cet élément.
- Des écarts par rapport aux paramètres de la présente norme peuvent entraîner des conditions plus sévères.
- Ce vêtement ne protège pas des dangers d'électrisation, du bruit, des émissions UV, des projections sous pression, de l'huile chaude, des conséquences d'un choc physique ou des influences toxiques lors d'un arc électrique.
- Les articles d'habillement peuvent être constitués de différents matériaux, mais tous répondent aux effets thermiques de l'arc quelques soit leurs emplacements.

CONDITIONS D'UTILISATION :

Cet article ou ensemble doit être porté afin de protéger le corps du porteur conformément au domaine d'application des présentes normes revendiquées dans cette notice.
Ces vêtements respectent des exigences essentielles de santé et sécurité du règlement UE 2016/425 du 09/03/2016 relatif aux équipements de protection individuelle (EPI) et abrogeant la directive 89/686/CEE, et aux normes nationales transposant les normes harmonisées ci-dessus. Ces vêtements font l'objet d'un examen UE de type par un organisme notifié : CENTEXBEL N°0493. Module D par l'organisme notifié ASQUAL N°0334. La déclaration UE de conformité selon l'annexe VI du règlement 2016/425 du 9 mars 2016 peut être consultée en notant le numéro d'OF présent sur l'étiquette marquage CE sans le « /1 » à l'adresse internet suivante : **https://declaration-ue.cepovett.com**

POUR UNE PROTECTION OPTIMALE :

- **Bien choisir sa taille**, s'assurer que l'ensemble des parties à protéger soient bien recouvertes en tout mouvement.
- Seules les mises à longueur peuvent être réalisées après au moins 1 lavage dans la mesure où :
 - elles permettent le recouvrement total des membres et corps (chevauchement haut et bas en toute posture)
 - Les mises à longueurs des pantalons ne doivent pas altérer la position de la poche genou et de son réglage.
 - Il est donc recommandé de commander les pantalons avec l'entrejambe au plus près de la longueur d'entrejambe du porteur.
- **Laver ce vêtement avant toute utilisation** selon les instructions d'entretien
- **Porter les articles EPI en dernière couche de protection**
- **Ne pas dissocier les ensembles**. Lorsque qu'un vêtement est constitué de deux pièces, ceux-ci doivent être portés ensemble de façon à fournir le niveau de protection spécifié
- **Fermer** entièrement les moyens de fermeture,
- **Ne pas actionner** les auto-agrippants en zones à risque ATEX.
- La présence d'auto-agrippants extérieurs à la demande du client doivent être obligatoirement recouverts lors de l'utilisation par un élément validé retardateur de flamme.
- **Utiliser des équipements complémentaires** de protection appropriés (un casque avec écran facial de protection, des gants de protection, des chaussures de protection…). Les articles à eux seuls ne protègent que la partie recouverte.
- **Voir « risques et avertissements »** spécifiques à chaque protection
- **la durée de vie d'un vêtement** dépend du nombre de cycles de lavage mais aussi de l'usage, des conditions de stockage, contamination, etc
- **Inspecter visuellement les articles d'habillement et plaque genoux avant chaque utilisation** pour détecter les détériorations éventuelles.
- **Ne pas utiliser les articles et plaque genoux** de protection fortement sales ou/et contaminés par de la graisse, de l'huile, des liquides inflammables ou des matériaux combustibles ou/et abimés (Trous, fermetures qui ne fonctionnent pas…), les remplacer car cela peut diminuer la propriété des protections.
- **Ne pas modifier les articles et plaque genoux** (ajouts d'éléments,…) hormis les mises à longueurs selon prescriptions précitées et le marquage par logo des vêtements s'il ne dégrade pas les propriétés du vêtement face aux différents risques (nature du marquage/ retardateur de flamme, de produits chimique,…)
- Toute modification doit faire l'objet d'une nouvelle étude par l'organisme certificateur.
- **Ne pas réparer** les vêtements déchirés, ils doivent être mis hors d'usage.
- En effet, un fil enflammable (non à l'épreuve de la flamme) ou une pièce thermocollante susceptible de fondre serait très dangereux en cas d'exposition à la flamme, à la chaleur ou à l'arc électrique.
- **Ne pas plier** le vêtement humide.

INNOCUITE :

Les matériaux et composants constituant ces vêtements ne contiennent pas de substances à des taux tels qu'elles sont connues ou suspectées pour avoir des effets néfastes sur l'hygiène ou la santé de l'utilisateur dans les conditions prévisibles d'utilisations. Sa conception ne provoque aucune irritation ou aucune gêne au porteur

STOCKAGE :

Ce vêtement doit être stocké dans son emballage d'origine, dans un endroit sec et aéré, à l'abri de la lumière et des intempéries. Il est de préférence gardé dans un environnement noir, afin d'éviter les changements de couleur. Les réclamations concernant des changements de couleur ne seront pas acceptées si les conditions mentionnées dans cette notice ne sont pas respectées.

RECYCLAGE :

Ce vêtement ne doit pas être jeté sur la voie publique. Tout vêtement EPI en fin de vie doit suivre une filière de recyclage textile. En fin de vie du vêtement, celui-ci peut être incinéré.